

## II

(Actes non législatifs)

## ACCORDS INTERNATIONAUX

**Information relative à l'entrée en vigueur du protocole de mise en œuvre de la convention alpine de 1991 dans le domaine des transports (protocole sur les transports)**

Le protocole susmentionné <sup>(1)</sup>, conclu au nom de l'Union européenne le 10 juin 2013 <sup>(2)</sup>, entrera en vigueur le 25 septembre 2013, conformément à son article 24, paragraphe 3.

---

<sup>(1)</sup> Le protocole a été publié au JO L 323 du 8.12.2007, p. 15, en même temps que la décision relative à la signature.

<sup>(2)</sup> JO L 177 du 28.6.2013, p. 13.